

DB

Envoyé en préfecture le 24/11/2021
Reçu en préfecture le 24/11/2021
Affiché le **29 NOV. 2021**
ID : 056-215601063-20211119-A92_2021BIS-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE LARMOR-BADEN

2021/125

ARRETE DU MAIRE

MAIRIE DE
LARMOR-BADEN (56870)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N° A92/2021

Portant désignation des membres du Conseil des mouillages de Larmor-Baden

Vu l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime délivrée par le Préfet du Morbihan à la commune de Larmor-Baden le 21 juillet 1997 et ses prorogations successives,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 07 juillet 2016 portant autorisation temporaire du domaine public maritime par une zone de mouillages à Larmor-Baden pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'à la suite du renouvellement des instances municipales et de l'installation du nouveau Conseil Municipal le 23 mai 2020 il y a lieu de procéder à la désignation des membres du Conseil portuaire de Larmor-Baden,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil des mouillages de Larmor-Baden :

REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT

M. le Directeur de la Direction des territoires et de la Mer (DDTM), M. le Directeur de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP - service des domaines)

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

M. Michel GOÏC, M. Guy JANOIS, Mme Véronique LEGENDRE, M. Pascal BLOT, M. Christophe GUYOMARD

REPRÉSENTANTS DES PLAISANCIERS

Titulaires : M. le Président de l'Association des Navigateurs de Larmor-Baden (ANLB), M. Thomas LE GREGAM, M. Christophe CHOTARD

Suppléants : M. ou Mme désigné par le Conseil d'Administration de l'ANLB, M. Jean CORMIER

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS

Titulaires : M. Camille LE GOUGUEC représentant de la société Izenah Croisières, M. le Directeur ou son représentant de la Compagnie des ports du Morbihan représentant le Cairn de Gavrinis

Suppléant : M. Nicolas CRENEGUY représentant les Huitres Crénéguy

ARTICLE 2 : Le Maire, le secrétaire général sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à LARMOR-BADEN,
Le 19 novembre 2021

Le Maire,
Denis BERTHOLOM

